

JEAN COUSSIRAT
36 RUE FRANCOIS TURNACO 64500 CIBOURE

à Monsieur l'Enquêteur,

Selon les climatologues du GIEC, le niveau des mers et des océans grimpe actuellement de 3 millimètres par an. D'ici 2100, la hausse pourrait atteindre 30 centimètres dans le meilleur des cas et dépasser le mètre dans le pire.

Pourquoi ne trouve-t-on pas de maisons habitées en rez de chaussée dans ce secteur alors qu'en 1962, un programme résidentiel « Marinella » a été réalisé à quelques mètres de là par la municipalité de Monsieur Poulou ? Il y avait une maison, habitée par M et Mme Condese, à l'angle de l'avenue F Mitterrand et l'avenue G Delaunay. Depuis, elle a été démolie. A chaque marée haute à fort coefficient, elle avait 'les pieds dans l'eau', les routes inondées ; l'entreprise de menuiserie « Olaïzola » a été régulièrement victime d'inondations.

Cette ZAD veut s'implanter dans une cuvette – hauteur 2 mètres. La SNCF, lorsqu'elle a fait passer la ligne Paris – Hendaye a surélevé le tracé d'environ 4 mètres. Lorsqu'il y a de très grandes marées, il faut voir la hauteur de la Nivelle au niveau du Pont de chemin de fer (se souvenir de la crue du 26/08/83) . Des études hydrographiques visibles sur le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine (rapport et cartographie des aléas et risques approuvés) ont été réalisés et montrent que cette cuvette sera inondée en cas de forte tempête liée à une crue de la Nivelle. Pourquoi l'hôtel Ibis construit à l'ancien emplacement de la Conserverie Saupiquet a-t-il un parking en hauteur ?

Créer un quartier, investir des milliards pour s'apercevoir qu'on a construit une cité lacustre n'a aucun sens. Ce serait une gabegie financière. Si la municipalité actuelle veut construire des logements sociaux, il faut changer de site et construire en hauteur comme à Hong Kong, Singapour, Dubaï.

Il serait intéressant que vous interrogiez des personnes ayant connu cet endroit dans les années 1950 – 1960 pour qu'elles vous décrivent à quoi ressemblait cet endroit (marécageux ?) .

Concernant l'extension de la ZAD 1 par l'indexion du bâtiment D de la résidence « Marinella », j'y suis opposé car cela n'a pas de sens.

D'après ce que j'ai appris par un négociateur de l'EPFL, il s'agirait de détruire la partie D 16 pour créer une voie qui relierait le quartier « Marinella » à celui de la « Croix rouge » en passant sous la voie de chemin de fer .

Quelles techniques seront utilisées pour démolir sans détériorer l'état des murs et cloisons des appartements des escaliers D 15 et D 14 où je suis propriétaire ? L'EPFL qui gère les « pseudo – compensations /expropriations » n'est pas généreuse ? Avec la somme que me proposait cet organisme, en juin 2022, pour un F4, il m'était impossible d'envisager d'acheter un T1 à Ciboure. Pourra-t-elle indemniser les dégâts causés à leur valeur véritable ? Une enveloppe financière est-elle prévue ?

Le passage de ce bâtiment dans l'emprise de la ZAD 2 a dévalorisé la valeur de ces appartements par rapport aux bâtiments A,B,C. Cela est injuste.

Respectueusement.